Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00284

Arrêté n° AP-2026-DSF-2577 du 20 octobre 2026

Relatif au passage de lignes électriques sur deux lots TV sis commune du Mont-Dore

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 127/CP du 26 septembre 1991 relative à l'administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du territoire ;

Vu la délibération n° 454 du 30 décembre 2024 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2020-715/GNC du 26 mai 2020 fixant les attributions et portant organisation des services de la direction des services fiscaux (DSF) ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0367 du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Aurélia Lozach en qualité de directrice des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DSF-0662 du 26 août 2026 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes en matière de gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté AP-2026-DSF-2131 du 25 septembre 2026 modifiant l'arrêté n° AP-2026-DSF-1671 du 31 juillet 2026 portant délégation de signature à la directrice, au directeur adjoint, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints de la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la demande de la société EEC en date du 17 août 2026,

ARRETE

Article 1er : Dans le cadre de l'alimentation d'une station de télécommunication, la société EEC (RCS : 100 966) est autorisée à installer sur les lots TV (NIC : 5763-12850 section Plum et NIC : 469213-9288 section Les Pirogues), commune du Mont-Dore, une ligne aérienne de distribution d'énergie électrique d'environ cent quatre-vingt-dix (190) mètres de longueur, et quatre (4) et deux (2) mètres de largeur, telle que représentée par le tracé vert et jaune sur le plan joint.

Article 2 : Les conditions de cette occupation seront fixées dans une convention de mise à disposition.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

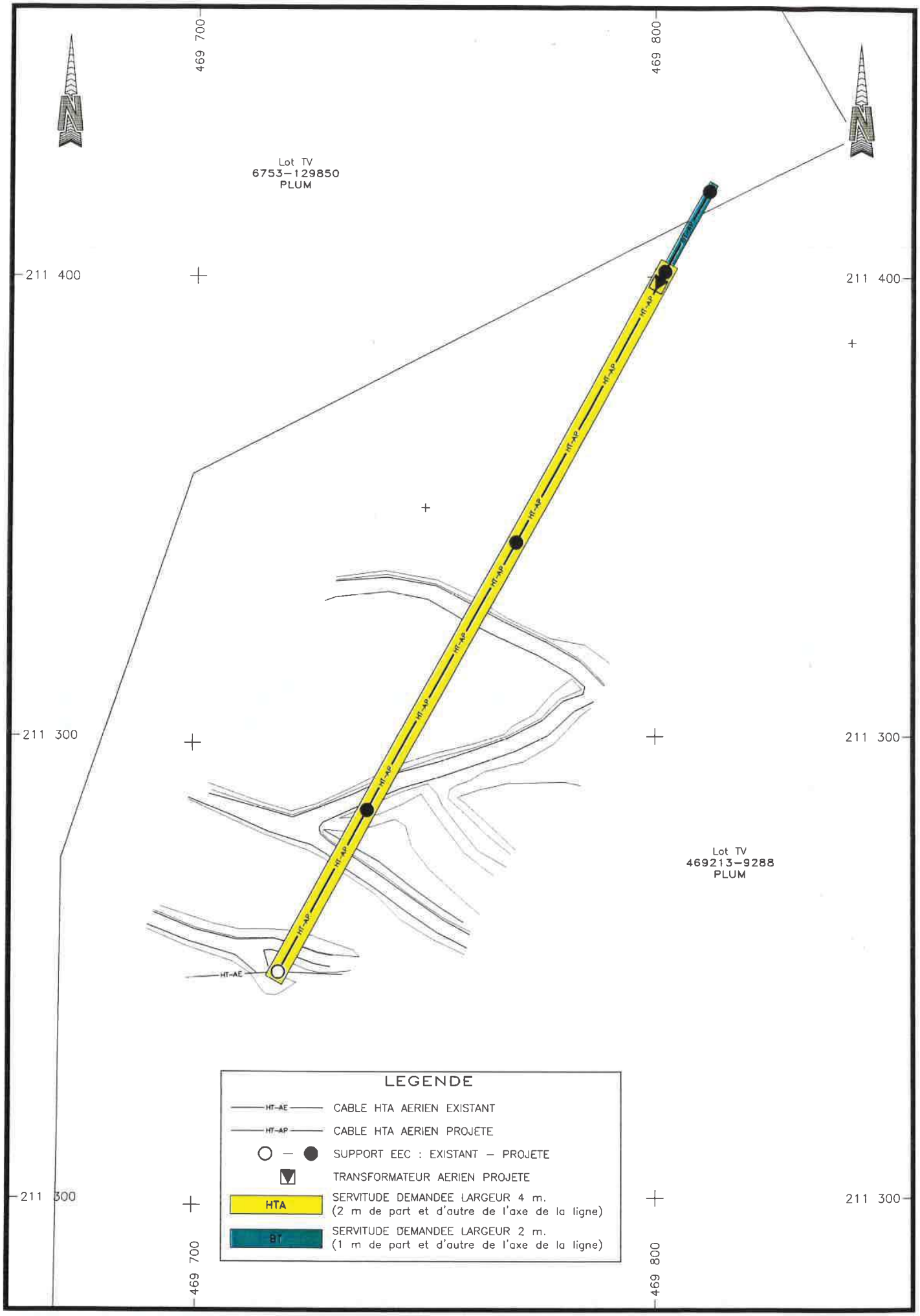
Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et par délégation Le directeur adjoint des services fiscaux,

DAVID DRIE

Arrêté n° AP-2026-DSF-2577 du 20 octobre 2026

Relatif au passage de lignes électriques sur deux lots TV sis commune du Mont-Dore

Annexe 1


469 700
469 800
211 400
211 300
Lot TV
6753–129850
PLUM
Lot TV
469213–9288
PLUM
HT-AP
HT-AE
LEGENDE
HT-AE CABLE HTA AERIEN EXISTANT
HT-AP CABLE HTA AERIEN PROJETE
SUPPORT EEC : EXISTANT – PROJETE
TRANSFORMATEUR AERIEN PROJETE
HTA SERVITUDE DEMANDEE LARGEUR 4 m.
(2 m de part et d'autre de l'axe de la ligne)
BT SERVITUDE DEMANDEE LARGEUR 2 m.
(1 m de part et d'autre de l'axe de la ligne)